

3. Dans chacun des cas, quels ont été les résultats de l'enquête et quels ont été les critères du Ministère concernant les mesures supplémentaires pouvant être prises par les tribunaux?

4. Combien de plaintes le Ministère a-t-il fait parvenir au ministère de la Justice en vue de poursuites judiciaires?

5. Combien de poursuites judiciaires ont été intentées par le ministère de la Justice et quels en ont été les résultats dans chacun des cas?

(Le document est déposé.)

LES TRAVAUX PUBLICS—LE CONTRAT VISANT LA  
CONSTRUCTION DE LA SUCCURSALE POSTALE  
À VANIER

Question n° 474—**M. Paproski:**

1. A-t-on fait un appel d'offres pour le contrat 9C-05735 visant la construction de la succursale postale à Vanier et, dans l'affirmative, a) combien de soumissions a-t-on reçues, b) quelle a été la plus haute et quelle a été la plus basse, c) quelle soumission a-t-on acceptée, d) comment a-t-on fait l'appel d'offres?

2. S'il n'y a pas eu de soumissions, quelles étaient les raisons?

3. Qui a été l'adjudicataire?

4. Si le ministère des Travaux publics a rempli le contrat, a) quel a été le coût (i) de la surveillance de l'architecture (ii) du génie (iii) de l'excavation (iv) de la fondation (v) de l'adjudicataire en superstructure pour la toiture et le pourvoyeur de béton (vi) de la maçonnerie (vii) du cloisonnage et du plâtrage intérieur (viii) du chauffage et de la climatisation (ix) des canalisations électriques (x) de la plomberie et du chauffage, b) par qui les travaux ont-ils été accomplis?

5. Quelle a été la société de nantissement des sous-contrats?

6. Après de quelle société s'est-on assuré pour les sous-contrats?

(Le document est déposé.)

LES TRAVAUX PUBLICS—LE CONTRAT VISANT LES  
MODIFICATIONS À L'ÉCOLE DES LANGUES  
SUR LE CHEMIN CARSON

Question n° 477—**M. Paproski:**

1. A-t-on fait un appel d'offres pour le contrat OC-00154 visant des modifications à l'édifice «D», phase 2, École des langues, chemin Carson et, dans l'affirmative, a) combien de soumissions a-t-on reçues, b) quelle a été la plus haute et quelle a été la plus basse, c) quelle soumission a-t-on acceptée, d) comment a-t-on fait l'appel d'offres?

2. S'il n'y a pas eu de soumissions, quelles étaient les raisons?

3. Qui a été l'adjudicataire?

4. Si le ministère des Travaux publics a rempli le contrat, a) quel a été le coût (i) de la surveillance de l'architecture (ii) du génie (iii) de l'excavation (iv) de la fondation (v) de l'adjudicataire en superstructure pour la toiture et le pourvoyeur de béton (vi) de la maçonnerie (vii) du cloisonnage et du plâtrage intérieur (viii) du chauffage et de la climatisation (ix) des canalisations électriques (x) de la plomberie et du chauffage, b) par qui les travaux ont-ils été accomplis?

5. Quelle a été la société de nantissement des sous-contrats?

6. Après de quelle société s'est-on assuré pour les sous-contrats?

(Le document est déposé.)

DEMANDES DE DOCUMENTS

[Français]

**M. J. A. Jerome** (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, l'avis de motion

n° 172 est acceptable par le gouvernement sujet aux réserves ordinaires quant aux documents confidentiels et à l'autorisation des autorités gouvernementales concernées.

[Traduction]

**M. l'Orateur:** Sous réserve des conditions énoncées par le secrétaire parlementaire, plaît-il à la Chambre que la motion n° 172 soit censée avoir été adoptée?

Des voix: D'accord.

SOUTHEY (SASK.)—LE CONTRAT DE LIVRAISON  
DU COURRIER

Motion n° 172—**M. Burton:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance et tout autre document échangés au sujet de l'appel d'offres et du contrat concernant la livraison du courrier sur la route rurale n° 1 à Southey (Sask.) et de la correspondance et autres documents concernant le fonctionnement depuis le début de ce service.

(La motion est adoptée.)

[Français]

**M. Jerome:** Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel des avis de motions n°s 11, 14, 15, 19, 41, 73, 81, 94, 109, 110 et 165?

[Traduction]

LES DISTRIBUTEURS DES VALEURS NÉGOCIABLES DU  
GOUVERNEMENT CANADIEN

Motion n° 11—**M. Saltsman:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie d'une liste a) des quelque 200 distributeurs primaires des valeurs négociables du gouvernement du Canada et b) des distributeurs primaires qui peuvent actuellement conclure des accords d'achat et de revente avec la Banque du Canada, comme il est mentionné dans la réponse à la question 65, à la page 2067 du *hansard* du 17 décembre 1969.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je présente la motion au nom du député.

**M. P. M. Maloney** (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, nous avons expliqué, en réponse à une motion analogue durant la dernière session, que la publication de ces listes à une certaine date pourrait donner une fausse impression d'une société qui n'y figurerait pas à ce moment-là, qu'elle pourrait porter préjudice aux relations entre les banques et les clients en cause et que nous n'estimions pas qu'il était dans l'intérêt public de publier les listes demandées.

Dans ces conditions, nous espérons que le député consentira à retirer sa motion.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** A reporter à l'ordre du jour.

**M. l'Orateur:** La motion est reportée à l'ordre du jour.

LES FABRICANTS D'AUTOMOBILES ET LA  
LUTTE CONTRE LES COALITIONS

Motion n° 14—**M. Saltsman:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance, de tous les mémoires, etc., fournis au ministère de la Consommation et des Corporations par le ministère de la Justice des États-Unis en ce qui concerne la lutte contre les